



MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal  
tenue le 8 juillet 2024 à 19h00 à l'hôtel de ville de  
Cloridorme

N° de résolution  
ou annotation

Sont présents : M. Dany Minville  
Jean-Louis Clavet  
Jean-William Ayotte  
Normand Poirier  
Mme Nancy Cloutier  
Josée Boulay

Absence :

Était également présent Monsieur Bernard Coulombe  
directeur général et greffier.

2- Ouverture de la séance

Son honneur le maire monsieur Marcel Mainville constatant  
qu'il y avait quorum déclare la séance ouverte.

3- Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution # 117-07-2024

MUNICIPALITÉ DE CLORIDORME

Ordre du jour

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST  
RÉSOLU :  
QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE PRÉSENTÉ:

- 1- Mot de bienvenue
- 2- Ouverture de la séance
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption des procès-verbaux du 10 juin 2024
- 5- Correspondance du mois
- 6- Suivi des procès- verbaux
- 7- Présentation des comptes payés-
- 8- Présentation des comptes à payer- voir liste
- 9- Résolutions et règlements:**

9.1 : Projet de règlement # 2007-05-01-2024( remis à une date  
ultérieure)

9.2 : Entente intermunicipale

9.3 : Résolution RECYC-QUEBEC

9.4 : Site vidange des roulottes

9.5 : Résolution GANEX Station de pompage (13 394.59+TX)

9.6 : Rte du Pêcheur

9.7 : P.C. Pour DGA <sup>Be</sup> 1478.00

9.8 : Écocentre

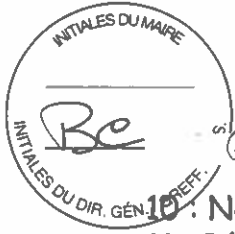
9.9 : Résolution comptes à payer Municipalité de Grande-Vallée

Samuel Gagné, Alain Côté -

9.10 Vacances 2024

9.11 Chasse et Pêche





10 : Note du DG  
 11 : Période de questions  
 12 : Clôture de la séance

N° de résolution  
 ou annotation

4- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Résolution # 118-07-2024

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 juin 2024

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 juin 2024, au moins soixante-douze heures avant cette séance, le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 JUIN 2024 est approuvé tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5- CORRESPONDANCE DU MOIS

Toute la correspondance a été remise au Conseil municipal avant la réunion pour consultation. La correspondance fait partie intégrale de ce procès-verbal.

6-SUIVI DES PROCES-VERBAUX

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil de donner un bref compte rendu de leur dossier respectif.

7- ADOPTION DES COMPTES PAYÉS

Résolution # 119-07-2024

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance du journal des déboursés pour la période du 1er au 30 juin 2024;

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE les déboursés du mois de juin 2024 au montant de 103 724.52\$ soient acceptés, incluant prélèvements (30 160.78\$) (chèques fournisseurs (33 081.80\$) et salaires (40 481.94\$). Loisirs (20 853.92) De plus : le maire et les conseillers reconnaissent avoir pris connaissance de tous les comptes, qu'ils ont également reçu réponse à leur questionnement, que ces comptes incluent les fournisseurs, le paiement direct et les salaires et heures supplémentaires approuvées par le conseiller ou conseillère responsable (s'il y a lieu) de même que les écritures de fin de mois, paraphé par tous et les conciliations bancaires,

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103



ADOPTION DES COMPTES A PAYER

Resolution # 120-07-2024

ACCEPTATION DE LA LISTE SUGGÉRÉE DE PAIEMENTS AU MONTANT

N° de résolution  
ou annotation

DE 37 519.13\$

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil a pris connaissance de la liste suggérée de paiements au 30 juin 2024;

SUR LA PROPOSITION DE DANY MINVILLE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

QUE la liste suggérée de paiements soit acceptée au montant de 37 519.13 \$ et que le greffier procède à l'émission des chèques.

Voici la liste : MYG INFORMATIQUE : (3 158.77\$) + SIGNAL, SIGNALISATION (964.53\$)+ EMCO bornes fontaines(2 679.77\$ +RAYMOND CHABOT (9 959.73\$)+ SANI-MANIC( 11 267.55\$)EM ÉBÉNISTERIE (9 488.78 \$) = 37 519.13 \$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9- Résolutions et règlements:**

9.1. : Résolution # 121-07-2024

PROJET DE RÈGLEMENTS 2007-05-01-2024

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-WILLIAM AYOTTE CONSEILLER IL EST RÉSOLU :

Que le projet de règlement sera remis à une date ultérieure ayant de nouveaux éléments qui seront analysés pour l'ensemble de la communauté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Résolution 122-07-2024

ENTENTE INTER-MUNICIPALE

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE LE CONSEIL MANDATE Mme Nancy Cloutier pro-maire à négocier le contenu de l'entente avec Mme Ghyslaine Bouthillette et dorénavant être présente aux réunions concernant les négociations afin de permettre la signature de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Résolution # 123-07-2024

RECYC-QUÉBEC

Les audits de Recyc-Québec sont déposés et le rapport vous sera présenté dès réception, tonnage annuel admissible 58.18 tonnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

  
Greffier-trésorier



9.4 Résolution # 124-07-2024

SITE DE VIDANGE DES ROULOTTES

La municipalité de Cloridorme a aménagé un site de vidange des roulottes et VR.  
N° de résolution ou annotation

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU :

QUE LE CONSEIL MUNICIPAL impose un tarif de 25.00\$ pour chaque utilisateur. La clé est au bureau de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.5 : Résolution # 125-07-2024

FOURNITURES DE POMPES ET MODULES.

CONSIDÉRANT QU'UN bris majeur au site de traitement est survenu.

Considérant que les quatre pompes ont manquées.

Considérant que j'ai vérifié avec Mr Fortin auprès de deux compagnies.

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST RÉSOLU : que le DG est autorisé à payer la facture de chez Ganex au montant de 13 394.59\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.6 Résolution #126-07-2024

ROUTE DU PÊCHEUR

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-LOUIS CLAVET CONSEILLER IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal se doit d'analyser tous les risques pouvant découler de cette démarche.

QUE si l'acheteur veut entreprendre des démarches qu'il le fasse sans que la municipalité n'y soit impliquée de quelque façon que ce soit.

ET que la municipalité de Cloridorme ne s'engage à aucun déboursé concernant ce dossier, et que tous les frais occasionnés seront à la charge de Mr James Barnard et que la municipalité évaluera le dossier notarié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.7 : Résolution #127-07-2024

PG POUR DGA

SUR LA PROPOSITION DE NANCY CLOUTIER CONSEILLÈRE IL EST RÉSOLU

QUE le conseil municipal autorise l'installation et l'achat du système PG taxation seulement sur le système informatique de la DGA. Au coût de 1 478.00\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maire

  
Greffier



9.8 RÉSOLUTION #128-07-2024

N° de résolution  
ou annotation

HORAIRE ÉCOCENTRE

SUR LA PROPOSITION DE JOSÉE BOULAY CONSEILLÈRE IL EST  
RÉSOLU :  
QUE L'horaire de l'Écocentre de 12h- 16h15  
Un avis public sera émis sur les réseaux sociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.9. RÉSOLUTION # 129-07-2024

COMPTES À PAYER

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-LOUIS CLAVET , CONSEILLER IL  
EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise à payer les comptes de  
la municipalité de Grande-Vallée.  
Samuel Gagné réparation camion incendie 161.00\$  
Alain Côté, consultant 610.23\$

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.10 RÉSOLUTION #130-07-2024

VACANCES 2024 DG ET TRAVAUX PUBLICS

SUR LA PROPOSITION DE JEAN-WILLOIAM AYOTTE, CONSEILLER IL  
EST RÉSOLU :

QUE la municipalité de Cloridorme accorde une de semaine  
de vacances à Mr Fortin du 2024/07/14 au 2024/07/20  
DG du 2024/07/21 au 2024/07/27

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.11 CHASSE ET PÊCHE

Objet: Certificat de conformité - Champ de tir

Considérant que l'Association de Chasse et Pêche de  
Cloridorme a obtenu du Ministère des Ressources  
Naturelles et des Forêts, le 1er novembre 1996, le bail  
137883 00 000 pour fins d'activités récréatives,  
sportives ou éducatives pour un usage communautaire sans  
but lucratif, que ce bail est renouvelable annuellement  
sur paiement du loyer et que l'Association s'engage à le  
maintenir en vigueur;

Considérant que l'Association de Chasse et Pêche de  
Cloridorme paye annuellement, à la municipalité de  
Cloridorme, des taxes foncières (dossier 137 883) pour le  
terrain et les infrastructures et que l'utilisation  
prédominante indiquée au dossier est "centre de tir pour  
armes à feu";

Considérant que la municipalité de Cloridorme soutient  
financièrement, entre autre via le Fond de Visibilité  
Innergex, les projets de l'Association de Chasse et Pêche  
de Cloridorme servant à maintenir en bon état les  
infrastructures du champ de tir;

Pour tous ces motifs il est proposé par JEAN-WILLOIAM  
AYOTTE, CONSEILLER IL EST RÉSOLU :



N° de résolution  
ou annotation

QUE LA Municipalité de Cloridorme confirme que  
l'utilisation du terrain et l'emplacement des  
infrastructures du champ de tir sont conformes aux  
règlements de zonage et d'exploitation de la  
municipalité.

*B.2*  
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Mot du directeur général :

Pas de commentaires

11- PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

Questions : toit aréna.  
Résolution erreur de matricule.  
Arpentage

12-Clôture de la séance

Clôture de la séance

Les sujets étant épuisés il est proposé et résolu à l'unanimité des élus présents

QUE la séance soit levée à 19.39

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

« Je, Marcel Mainville maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Maire

*Benard Carls*  
Greffier